

Histoire de la pédagogie [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **15 (1886)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas attendu jusqu'à ce jour pour se mettre à l'œuvre et traiter les questions mises à l'ordre du jour. Nous les prions instamment de faire parvenir leurs travaux aux rapporteurs désignés pour le jour fixé, afin qu'il n'y ait pas de retard dans l'impression et l'expédition du *Bulletin* de juillet.

LE COMITÉ.

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

§ 33. — FÉNELON

Pendant qu'en France, en Italie et en Allemagne, l'enseignement populaire était de plus en plus en honneur, on comprit surtout en France que, pour améliorer les mœurs et exercer une heureuse et durable influence sur la vie de famille, il fallait vouer des soins tout particuliers à l'éducation des filles. Ce fut François Salignac de la Motte Fénelon qui eut le mérite de favoriser ce mouvement intellectuel, surtout dans les classes élevées de la société. Il naquit le 6 août 1651, d'une famille illustre et il entra à l'âge de 24 ans dans l'état ecclésiastique. Homme de talent et de génie, doué d'un caractère sympathique, d'une grande bonté de cœur, il fut, jeune encore, envoyé par Louis XIV dans le Poitou, après la révocation de l'édit de Nantes pour fortifier dans la foi la population restée fidèle et pour ramener à l'Eglise catholique les frères séparés. Il voulut remplir sa difficile et pénible mission sans user de la force et en s'inspirant uniquement de l'esprit de douceur et de charité qui l'animait.

En l'an 1689, Fénelon fut chargé par le roi de l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne ; il chercha, en cette qualité, à agir particulièrement sur l'esprit et le cœur du futur héritier du trône, qui fut malheureusement enlevé au pays par une mort prématurée. En 1695, Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai, et bientôt après engagé dans des luttes théologiques qui lui valurent la disgrâce du roi et du pape Innocent XII.

Fénelon supporta avec résignation les difficultés et les déboires que lui attirèrent ses opinions sur le *quiétisme* ; il se soumit humblement à la condamnation de son ouvrage intitulé : *Les Maximes des Saints*. Il chercha sa consolation dans les lettres et dans la société de quelques amis. A la mort de l'un d'eux, le duc de Beauvilliers, Fénelon disait : « Nous retrouverons bientôt ce que nous ne pouvons perdre ; encore un peu de temps et il n'y aura pour nous plus rien à perdre. » Quelque temps après, il tomba malade et termina sa belle et noble carrière le 7 janvier 1715. Voltaire lui-même dit en parlant de Fénelon : « Le beau animait son esprit, et le bien son cœur. »

Parmi les écrits de Fénelon, nous mentionnons d'abord le « Télémaque » dans lequel est tracé le modèle de l'éducation d'un prince. L'auteur se proposait de mettre sous les yeux du jeune duc de Bourgogne les maximes de la prudence chrétienne, de lui enseigner les vertus qu'un prince doit acquérir et pratiquer et de le prévenir contre les séductions auxquelles il peut être exposé.

Cet ouvrage obtint aussitôt l'admiration universelle, mais il attira aussi à son auteur la disgrâce du roi, auquel les ennemis de Fénelon firent voir dans Télémaque une satire contre son gouvernement. Loin de faire retentir aux oreilles des peuples les cris dangereux de liberté et d'égalité, l'auteur du *Télémaque* leur dit : « Vous êtes nés sous la puissance des lois, vous avez un souverain et des magistrats ; la patrie vous porte dans son sein ; vous êtes par là soumis à ses institutions ; obéissez à votre prince, aimez votre patrie, et songez que la religion, l'honneur et l'intérêt personnel sont les liens sacrés qui vous unissent à l'Etat et que c'est un crime de les détruire. » Par contre, cet ouvrage enseigne aussi aux rois dans un langage simple, mais embelli par le charme de la vérité, comment ils peuvent rendre leur règne florissant et conserver l'éclat du trône ; il montre les sources du bien-être dans l'exploitation agricole, dans la protection active du commerce, dans la suppression du luxe frivole et dans la répression des abus.

Non moins intéressant est pour nous le *Traité de l'éducation des filles*, écrit par Fénelon sur le désir de la duchesse de Beauvilliers. Cet ouvrage consiste en une suite de précieux avis et d'exhortations qui sont le fruit de l'expérience de l'auteur. Fénelon y recommande instamment une vie de famille irréprochable, parce qu'il considère l'éducation domestique comme la pierre angulaire du bien-être public.

Il est reconnu, dit-il, que la mauvaise éducation des femmes est beaucoup plus funeste que celle des hommes. Fénelon voit dans les femmes les gardiens de l'éducation religieuse et de la morale dans la famille, il veut que la religion devienne pour les filles la sauvegarde de leur vie et de leur cœur, et qu'elle inspire tous leurs actes ; il désire aussi pour elle une bonne culture intellectuelle. Quant à l'enseignement religieux, il désire qu'il soit clair, et qu'il ait pour complément, l'étude de l'Histoire-Sainte. Fénelon veut aussi que l'éducation soit commencée aussitôt que possible, parce que les premières impressions sont les plus profondes et les plus durables ; il conseille vivement de favoriser l'activité de l'enfant et d'avoir recours à l'intuition.

Cet ouvrage, excellent malgré sa brièveté, est divisé en treize chapitres dont le premier et le deuxième parlent de l'importance et des défauts de l'éducation ; le troisième en fait connaître les bases ; le quatrième traite du penchant à l'imitation. Trois chapitres sont consacrés à l'éducation religieuse ; le neuvième et le dixième traitent des défauts du sexe féminin, comme la vanité et

la coquetterie; les chapitres onze et douze exposent les plus importants devoirs des femmes et des mères de famille. Un chapitre final traite des gouvernantes, de leurs qualités et de leur éducation.

Quelques passages de ce livre doivent trouver place ici :

« Il arrive souvent que l'on gâte les meilleurs enfants, par le plaisir que procure leur naïf babillage; on les habitue par là à dire librement tout ce qui leur plaît, et à parler de choses qu'ils ne peuvent concevoir; cette manière de se prononcer promptement, sur toutes sortes de choses, leur reste toute leur vie et donne au développement de leur esprit une fausse direction. »

« Ne promettez jamais aux enfants des friandises ou des frivolités comme récompense.

« Dans l'éducation de la jeune fille, il faut considérer sa mission future, sa position, le milieu dans lequel elle doit passer sa vie. Veillez soigneusement à ce qu'elle ne fonde aucune espérance sur sa position ou sur sa fortune. Ce qui aurait pu nous rendre d'abord très heureux, nous devient odieux, insupportable si nous nous attendons à quelque chose de plus élevé! »

◆◆◆◆◆

Stage des instituteurs ¹

Examinons comment fonctionnera le stage; nous tâcherons de le dire brièvement.

Ainsi, après trois années d'études, dont deux au moins passées à l'école normale, l'aspirant instituteur subira un premier examen, l'examen théorique prévu par l'art. 75 de la loi. Un certificat provisoire de capacité sera délivré à quiconque sortira avec succès de cette première épreuve et obtiendra de la sorte son admission au stage.

Les inspecteurs désigneront dans chaque arrondissement un certain nombre d'écoles modèles, c'est-à-dire d'écoles dirigées par un maître digne, ferme, capable, enseignant avec méthode et succès. On choisira de préférence les classes nombreuses et réunissant les trois degrés. Il sera important de prendre garde aussi à la situation de la localité, aux influences qui y prédominent, au caractère et à l'éducation de la population avec laquelle le jeune maître sera en rapports journaliers. Et lorsqu'une commune, une école, présentant les conditions désirables pour offrir un lieu de stage avantageux, ne posséderait pas un maître

¹ M. l'inspecteur Progin a publié dans le *Fribourgeois* une remarquable étude sur le stage des instituteurs. Ne pouvant la reproduire en entier, nous nous faisons un devoir d'en faire paraître au moins la dernière partie.